

## Décision relative à une demande de retrait de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2013-0025 (professionnel)

N°AMM : FR-2013-1017 (non professionnel)

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu les dispositions du règlement (UE) 2016/1179 de la Commission du 19 juillet 2016 modifiant le règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de retrait des autorisations de mise sur le marché pour le produit biocide **DIFENARAT 2200**,

de la société SALOMEZ

enregistrée sous le numéro BC-SD032451-53

Considérant que la nouvelle classification du produit DIFENARAT 2200 est « toxique pour la reproduction de catégorie 1B », conformément au règlement (UE) N°2016/1179,

Considérant que le règlement (UE) 2016/1179 susvisé est applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018,

Considérant qu'en vertu de l'article 49 du règlement (UE) N°528/2012, une autorisation peut être retirée à la demande de son titulaire, qui motive cette demande,

Les autorisations de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **sont retirées** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le

20 FEV. 2018



**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Informations générales sur le produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	DIFENARAT 2200
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SALOMEZ
	Adresse	ZI AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 89130 TOUCY FRANCE
Numéro de demande	BC-SD032451-53	
Type de demande	Retrait d'une autorisation sur demande du détenteur (NA-CCL)	
Numéro d'autorisation	FR-2013-0025 (professionnel) FR-2013-1017 (non professionnel)	

### 2. Composition du produit, type de formulation et type de produit

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Difenacoum	-	Substance active	56073-07-5	259-978-4	0,005 % (m/m)

#### 2.2. Type de formulation

Appât en grains, prêt à l'emploi
----------------------------------

#### 2.3. Type de produit

TP14 - Rodenticides
---------------------

### 3. Conditions générales de retrait

Date de fin de mise à disposition sur le marché	28 février 2018
Date de fin d'utilisation des stocks existants	28 février 2018